

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



NOUVEAU ! FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

A tout moment et sans besoin d'imprimer le formulaire.

En vue de continuer à simplifier vos démarches de demande de passeport et de limiter le temps d'attente, un télé-service "Pré-demande" permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser un formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Ce télé-service est désormais accessible à tous.

COMMENT FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE ?

Rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr>

[Accueil particuliers](#)

[Papiers - Citoyenneté](#)

[Passeport](#)

Cliquez sur **Service en ligne et formulaire**

Pour finaliser la demande, il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie avec les pièces justificatives et le timbre fiscal (vous pouvez vous procurer un timbre dématérialisé pour un passeport chez votre buraliste ou sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr>

Conservez le numéro de vote "Pré-demande Passeport" : il est indispensable à la mairie.

COMMENT CELA SE PASSE EN MAIRIE ?

Grâce au numéro que vous lui aurez fourni, l'agent de mairie télécharge les informations de votre "Pré-demande Passeport", vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes.

A la fin de l'enregistrement de votre demande, l'agent de mairie vous délivre un récépissé de demande de titre biométrique sur lequel figure le numéro de votre demande de passeport, avec lequel vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne. Vous pourrez aussi suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS (<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport>)



La pré-demande ne constitue pas une demande officielle de passeport. Celle-ci devra toujours être validée en mairie.



À QUOI SERT UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ?



Tous les passeports délivrés en France sont des passeports Biométriques, c'est un document de circulation, une pièce d'identité permettant à son porteur de voyager à l'étranger.

Toute personne sollicitant l'entrée dans un pays autre que le sien, comme touriste, étudiant ou travailleur, doit remplir certaines formalités et solliciter une autorisation.

Pour franchir une frontière le passeport est généralement requis, pouvant être couplé à un visa.

Toutes les informations permettant l'identification du titulaire (les données relatives à l'état-civil, la photo d'identité en format numérique ainsi que 2 empreintes digitales) sont intégrées dans les puces des données biométriques.

PASSEPORT POUR MAJEUR

(Validité 10 ans)

SUR RENDEZ-VOUS

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT ET AU RETRAIT

PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant. Pour les personnes sous tutelle : Jugement de tutelle + C.N.I du représentant légal	X	X	X
1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de naissance de – de 3 mois obligatoire.	X	X	
Livret de famille + copie (si utilisation du nom d'époux (se))	X	X	X
Passeport + photocopie du passeport à renouveler		X	
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois	X	X	X
86 € en timbres fiscaux : possibilité de s'acquitter du droit de timbres via internet, au Trésor Public ou chez un buraliste	X	X	X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie du passeport perdu si possible			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie du passeport volé si possible			X
Impératif : connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ses parents	X	X	X

PASSEPORT POUR MINEUR

(Validité 5 ans)

SUR RENDEZ-VOUS

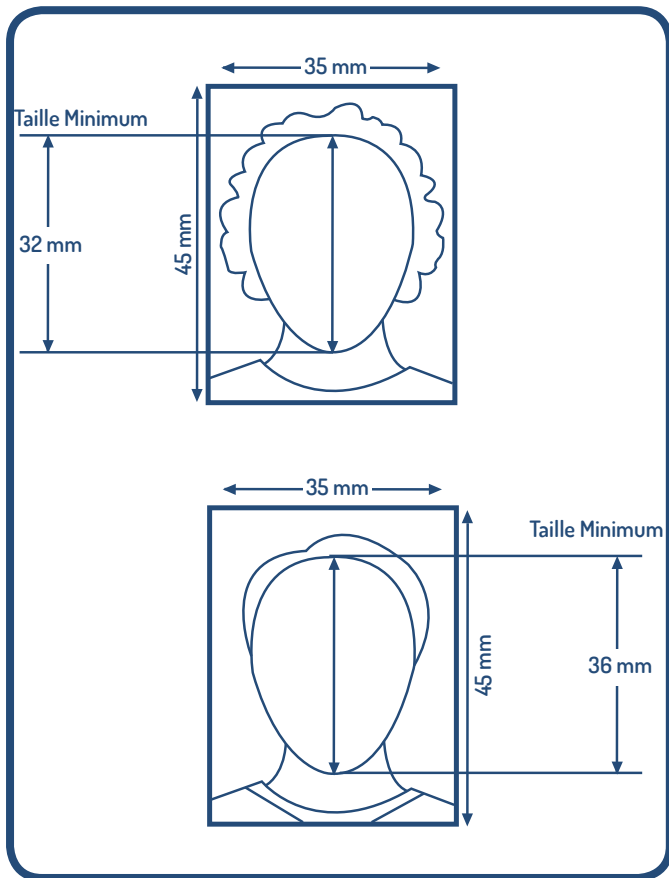
PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant	X	X	X
2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de Naissance de - de 3 mois obligatoire	X	X	X
Parents divorcés : dernier jugement de divorce (Convention Définitive) + autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
Parents séparés : attestation de l'autre parent pour la délivrance d'un titre d'identité pour mineur (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
Livret de famille + copie, pièce d'identité du représentant légal (présent au dépôt du dossier)	X	X	X
En cas de garde alternée : attestation de l'autre parent pour la délivrance d'un titre d'identité pour mineur (imprimé téléchargeable via internet) + CNI + justificatif de domicile original de - 6 mois des 2 parents	X	X	X
Passeport + photocopie du passeport à renouveler		X	
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois	X	X	X
17 € pour les mineurs de - 15 ans 42 € pour les mineurs de + 15 ans En timbres fiscaux : possibilité de s'acquitter du droit de timbres via internet, au Trésor Public ou chez un buraliste	X	X	X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie du passeport perdu si possible			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie du passeport volé si possible			X

POUR LES ENFANTS DE 0 A 11 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT (CONNAITRE LA TAILLE DE L'ENFANT)

POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 12 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT



PHOTOS D'IDENTITÉ

1 photographie d'identité récente (moins de 6 mois), en couleur, différente des autres pièces d'identité, format 3,5 cm x 4,5 cm, non autocollantes, non scannées, de face, tête nue (pas de bandeau, pas de barrettes, pas de serre-tête visibles) y compris pour les jeunes enfants, visage et cou dégagés, sans surbrillance et sans expression (bouche complètement fermée, ne pas voir les dents).

Porteurs de lunettes : pas de verres teintés, ni de reflets.

Les photos de classe ne sont pas acceptées.

LES MODALITÉS D'UTILISATION DE PARAFE POUR LES TITULAIRES D'UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE FRANÇAIS

Pour les détenteurs d'un passeport biométrique français, aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Le passager se présente à l'entrée des sas automatiques, situés à côté des aubettes permettant le contrôle traditionnel réalisé par les fonctionnaires de la police aux frontières.

Dans un premier temps, il introduit son passeport biométrique dans une borne à l'entrée du sas. Après lecture des données, la porte du sas s'ouvre.

Le passager pénètre alors dans le sas. Après lecture des données, la porte du sas s'ouvre. Le passager pénètre alors dans le sas et pose son doigt sur un capteur.

Le contrôle biométrique est effectué.

Si l'authentification est positive, la porte de sortie du sas s'ouvre.



ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

03 27 22 59 00

SERVICE ACCUEIL ET DÉMARCHES CITOYENNES

03 27 22 59 53

DU LUNDI AU VENDREDI
AINSI QUE LE
SAMEDI MATIN (uniquement sur rendez-vous)

www.valenciennes.fr

4.1.2.2.2/GP/02/VO2

JUN 2018